



Urgent svp demande de renseignements

Par **konkursh**, le **28/04/2010** à **13:03**

Bonjour,
bonjour

je me permet de vous recontacter pour solliciter de votre aide suite à un refus de visa long séjour

je vous explique la situation actuel. j'ai déposer ma demande de visa long séjour "conjoint français" à la prefecture le 24/03/2010 , le jour meme j'ai reçu une autorisation provisoire de séjour (soit disant renouvelable) deux mois suivant la dame au guichet à la prefecture .

aujourd'hui le 28.04.2010 j'ai contacté la prefecture pour savoir des nouvelles sur mon dossier et la réponse a été un refus et que mon dossier il est pas envoyé au consulat de France au Maroc et je serai en situation expulsable apres la fin de l'autorisation provisoire de séjour . le motif a été que je suis entré sur le territoire français illégalement et que je dois attendre la naissance de mon bébé(ma femme enceinte de 5 mois) pour régulariser ma situation "parent enfant français" ou partir au Maroc pour demander le visa long séjour!!

ALORS que moi j'ai entré avec un visa schengen pour l'italie (il est encore valable jusqu'au 14/mai /2010) , et marier avec une française le 07/11/2009 et apres 6 mois de vie commune(facture ...CAF...) j'ai déposer mon dossier , donc le jour que j'ai déposer mon dossier je suis en situation réguliere sur le territoire ..donc je sais pas pourquoi ce refus????

dans l'attente de votre réponse et de votre soutien veuillez agreer mes salutations les plus distinguées

Par **konkursh**, le **29/04/2010** à **04:52**

bonjour

non j'ai rien reçu
merci de votre réponse
cordialement

Par **azert**, le **29/04/2010 à 19:33**

A.D.E

les vrai professionnels dans le domaine juridique ne parviennent jamais à ce genre de jeux pour récolter des gens qui ont déjà plein de problèmes.

SVP laisser ce forum propre comme il est, si vous avez des conseils ou des solutions postulé sur le forum et arrêter d'inviter les internautes à venir chez vous, ils y a plein d'associations qui proposent de l'accompagnement et la rédaction des actes juridiques gratuitement, je dis gratuitement, et ils ont des juristes compétents : CIMADE, MRAPE,